



## Terrain succession

-----  
Par Laure67

Bonjour.

Je vais essayer d'être claire.

Avec mon frère et ma soeur nous sommes propriétaires d'un terrain non constructible.

J'ai deux enfants qui sont mes héritières.

Je suis également propriétaire de mon appartement.

Concernant le terrain, j'aimerais qu'une autre personne que mes enfants hérite de celui-ci. Est-ce possible d'une manière ou d'une autre?

Merci pour vos retours

-----  
Par ESP

Bonjour

Tout est question de valeur globale de votre patrimoine.

Vos 2 filles ont une réserve héréditaire d'un tiers dans votre succession, reste donc un tiers.

Supposant que ce terrain (non constructible) ne dépasse pas un tiers du total, vous pouvez le léguer à une tierce personne via un testament par exemple.

-----  
Par Laure67

Merci pour votre retour.

Ce terrain fait partie d'une succession qui n'est pas clôturée suite au décès de mes parents.

Je suis Belge, est-ce que cette loi est valable en Belgique.

Merci

-----  
Par ESP

Il y a une grande similarité entre le droit Français et le droit Belge, en terme de réserve et quotité disponible, donc vous pouvez établir le testament en question.

Je ne pourrai aller plus loin, n'étant pas spécialisé en droit Belge.